Cfdt: 76 Seine Maritime FINANCES PUBLIQUES	**COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION LOCAL DE SEINE MARITIME** **CSAL DU 16/09/2024**	Syndicat cftc Finances publiques Section de Seine-Maritime

Monsieur le Président,

Notre présence de ce jour n'a pas vocation à vous faire croire que la CFDT et la CFTC se désolidarisent des autres organisations syndicales que sont FO, la CGT et Solidaires finances publiques sur la question de vos choix de gestion des ressources humaines dans ce département.

La pétition élaborée au mois de juillet à laquelle nous avons participé est plus que jamais d'actualité puisque les huissiers des finances publiques sont toujours dans une situation complète d'incertitude quant à l'avenir de leur mission réelle d'huissier et de leurs postes. C'est toujours d'actualité car les agents de l'équipe de renfort sont toujours assignés à résidence dans des services pour lesquelles ils ne travaillent pas. Ces agents ont de plus en plus de mal à exercer leurs missions car le sentiment d'isolement se fait de plus en plus sentir. Et c'est toujours d'actualité car nos deux collègues de Direction affectés à la trésorerie hospitalière de Rouen et au PRS sont toujours sous le joug de lettres de missions, nouvelle méthode pour muter des agents contre leur gré.

Notre alliance syndicale ne peut que s'indigner face à ces situations inacceptables. Encore une fois cet été, vous avez imposé votre diktat à tous les échelons sans laisser la possibilité de discuter au sein des équipes de la manière de faire. Des personnes se retrouvent alors, affectées d'office sur une mission qu'elles n'ont pas demandée ni même envisagée puisque personne ne l'avait évoqué avant que cela soit effectif. Sans parler du manque de respect vis-à-vis des responsables de Division, prévenus eux aussi à la dernière minute !

Cependant, à ce stade et sans la présence complète de l'intersyndicale, nous ne souhaitons pas vous entendre sur ce sujet.
Nous sommes venus aujourd'hui parce que les sujets présentés à l'ordre du jour nous semblent importants et nous ne pouvions pas les laisser passer sans vous donner notre avis sur ces questions.

La restructuration imposée à marche forcée concernant fusion de la paierie régionale et de la paierie départementale nous paraît aussi inappropriée que précipitée.
Inappropriée car ces deux ordonnateurs que sont la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime justifient amplement le fait d'avoir un interlocuteur propre. Car même s'il y a des synergies, il peut aussi y avoir un souci de positionnement du comptable lorsque la Région et le Département ne sont pas sur la même longueur d'onde politique pour un territoire identique, sans parler de sa disponibilité.

La mutualisation de l'expertise, cet argument utilisé systématiquement lors des fusions, trouve toujours sa limite lorsque les experts sont déjà partis ou presque !
Par contre, la conséquence directe pour les agents d'une grande structure, c'est l'industrialisation de leurs taches et donc une perte d'intérêt au travail. C'est une réalité que l'on perçoit dans toutes les mégas structures issues du Nouveau Réseau de Proximité. La nouvelle paierie se voit confier 30 budgets aux montants conséquents sous 3 nomenclatures différentes. Il y aura nécessairement une réorganisation du travail avec une harmonisation des façons de faire sinon cela ne pourra pas bien fonctionner. Seulement, le 01/01/2025, c'est demain. Encore une fois, ces aménagements ne se feront qu'après la création du service et le recrutement de son encadrement.
D'ailleurs, quand cette Direction n'arrive à attirer personne quelle que soit la taille ou la nature du service, le délai du recrutement à l'automne paraît … court pour le 01/01/25 !
C'est pourquoi cette restructuration apparaît très précipitée, comme si une problématique non officielle devait absolument être réglée rapidement.
Pour finir, nos organisations syndicales avaient cru comprendre qu'aucune restructuration profonde n'interviendrait avant fin 2026. « 2023-2027 : le COM de la stabilité » nous avait-on vendu l'an dernier ! Or cette fusion est bel et bien une restructuration importante. Nous avions donc raison lorsque l'on affirmait que ce COM n'était que de la com et que rien n'empêcherait des nouvelles suppressions de services !
Et que dire sur la densification des locaux ! La paierie départementale est arrivée depuis moins de 2 ans dans cette nouvelle cité et déjà les locaux vont être transformés pour accueillir plus d'une dizaine de collègues ! A moins que ….le volet emploi de décembre ne passe par là ...
Nous ne pouvons donc que nous opposer à cette réforme en l'état actuel des choses.

Pour la création de la Foncière d'État, nous avons là encore beaucoup d'interrogations et sommes dubitatifs face aux arguments avancés pour sa création.
Entre la DIE, le RRPIE, AGILE, le préfet de région, celui du département et les administrations occupantes, cela fait un intervenant supplémentaire sur cette problématique. Et dans ce domaine, contrairement aux petites structures, il n'y a aucune suppression prévue ! Actuellement, il n'est déjà pas simple de comprendre qui fait quoi et nous avons souvent le sentiment que des problèmes concrets ne trouvent pas de solutions car chacun se renvoie la balle. Le fait de créer un intermédiaire supplémentaire ne simplifie pas l'usine à gaz !

Cette Foncière est présentée comme étant une solution au « verdissement immobilier » et au développement de la « sobriété énergétique et économique des bâtiments » mais surtout comme un acteur de gestion patrimoniale et financière censé permettre, grâce à la mutualisation et à la rationalisation, des économies importantes sur le plan immobilier.

Nous sommes sceptiques sur le fait qu'ajouter un intervenant, faire payer des loyers aux administrations occupantes, rallonger les délais pour obtenir la réalisation de travaux soient source d'économies ! D'autant plus que cet intermédiaire va recourir à des prestataires privés pour la réalisation de chantiers divers et variés, va devoir rémunérer une hiérarchie et des équipes de travail, sans parler des emprunts et de leurs intérêts qu'elle contractera et qu'il faudra honorer. Cela va donc générer des coûts, qui ne seront pas négligeables en plus de tout ce qui existe déjà. Le paiement des loyers des administrations occupantes est censé les alléger de la charge de l'entretien du bâtiment en tant que propriétaire. Il y a fort à craindre que les loyers soient en effet payés mais que les travaux nécessaires ne soient pas réalisés selon les besoins réels des agents du fait de la perte de contrôle des administrations occupantes sur les chantiers des sites domaniaux.

La question également se pose sur le devenir des personnels de la DRFIP dont les missions vont être impactées par cette nouvelle structure : ceux du BIL pour les travaux immobiliers, ceux du PGD par rapport au transfert des baux privés entre autres. Il aurait été plus intéressant pour nous de densifier les moyens humains mis à disposition de ces deux missions mais la Centrale s'obstine à toujours considérer qu'un euro dépensé en personnel est dispendieux quand un euro dépensé en services externalisés est vertueux.

Nous n'attendons pas de réponse particulière à cette déclaration liminaire puisque les sujets dont nous souhaitons discuter sont ceux de l'ordre du jour. Nous pouvons donc directement aborder la séance.